

DIRECTION DES OPERATIONS
POLE EXPLOITATION VAL DE SEINE
DÉPARTEMENT MAINTENANCE DONNÉES TECHNIQUES
ET TRAVAUX TIERS
2 RUE PIERRE TIMBAUD – 93238 GENNEVILLIERS
TEL : 0140852077
www.grtgaz.com



Direction Départementale des Territoires
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de
l'énergie
A l'attention d'Estelle HALLAERT
40 rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS CEDEX

Lettre Recommandé avec A.R

Référence :

Interlocuteur : Responsable équipe Travaux Tiers et Études de danger, Xavier BIOTTEAU, Tél. : 01 40 85 27 21

Objet : Plan Local D'Urbanisme – VILLERS SAINT PAUL

Gennevilliers, le 29 JUIN 2017

Madame,

En réponse à votre courrier du *17 Mai 2017* concernant l'élaboration du PLU de la commune de VILLERS SAINT PAUL, nous vous informons que GRTgaz exploite sur le territoire de celle-ci des ouvrages de transport de gaz naturel.

Les parcelles traversées par nos ouvrages sont grevées d'une bande de servitude dite « non-aedificandi » telle que définie dans les conventions de servitudes signées entre les propriétaires et GRTgaz et répartie selon l'annexe jointe.

Nous attirons votre attention sur le fait que le code de l'urbanisme (Art. L126-1) prévoit l'obligation pour les maires et/ou pour les autorités administratives d'annexer ou porter à connaissance les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) affectant l'utilisation du sol relatives aux canalisations de transport gaz instituées en application de l'article R. 555-30 du code de l'environnement : soit les servitudes fortes et faibles dites « d'implantation » de l'article L. 555-27 du code de l'environnement, soit les servitudes dites « maîtrise de l'urbanisation » du 3ème alinéa de l'article L. 555-16 dudit code.

En ce qui concerne les SUP « maîtrise de l'urbanisation », prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de gaz naturel, et à défaut d'avoir été notifiées par la préfecture de l'Oise par voie d'arrêté, nous vous recommandons de vous rapprocher de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernée qui a obligation de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupement les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme, et de fournir, notamment, les études de dangers transmises par GRTgaz

Nous vous rappelons que nos canalisations sont soumises à l'arrêté du 5 mars 2014 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

En conséquence, nous demandons que le PLU précise de consulter GRTgaz – Direction Des Opérations – Département Maintenance Données Techniques & Travaux Tiers – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 GENNEVILLIERS CEDEX dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité de nos ouvrages de gaz, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire.

Vous trouverez ci-joint un plan de situation au 1/25000^{ème} des ouvrages situés sur la commune concernée.

Enfin, nous souhaitons que soient autorisées dans le règlement d'urbanisme du PLU, les occupations et utilisations suivantes :

- Les constructions, installations et travaux nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Xavier BIOTTEAU
Responsable de l'Équipe Travaux Tiers et
Études de danger



P.J. : Une carte schématique au 1/25000^{ème}
Un tableau des distances d'effets
Un tableau des servitudes dites « non-aedificandi »

N.B. : Cette réponse ne concerne que les canalisations de transport de gaz naturel haute-pression exploitées par GRTgaz, à l'exclusion des conduites de distribution de GrDF ou celles d'autres concessionnaires.

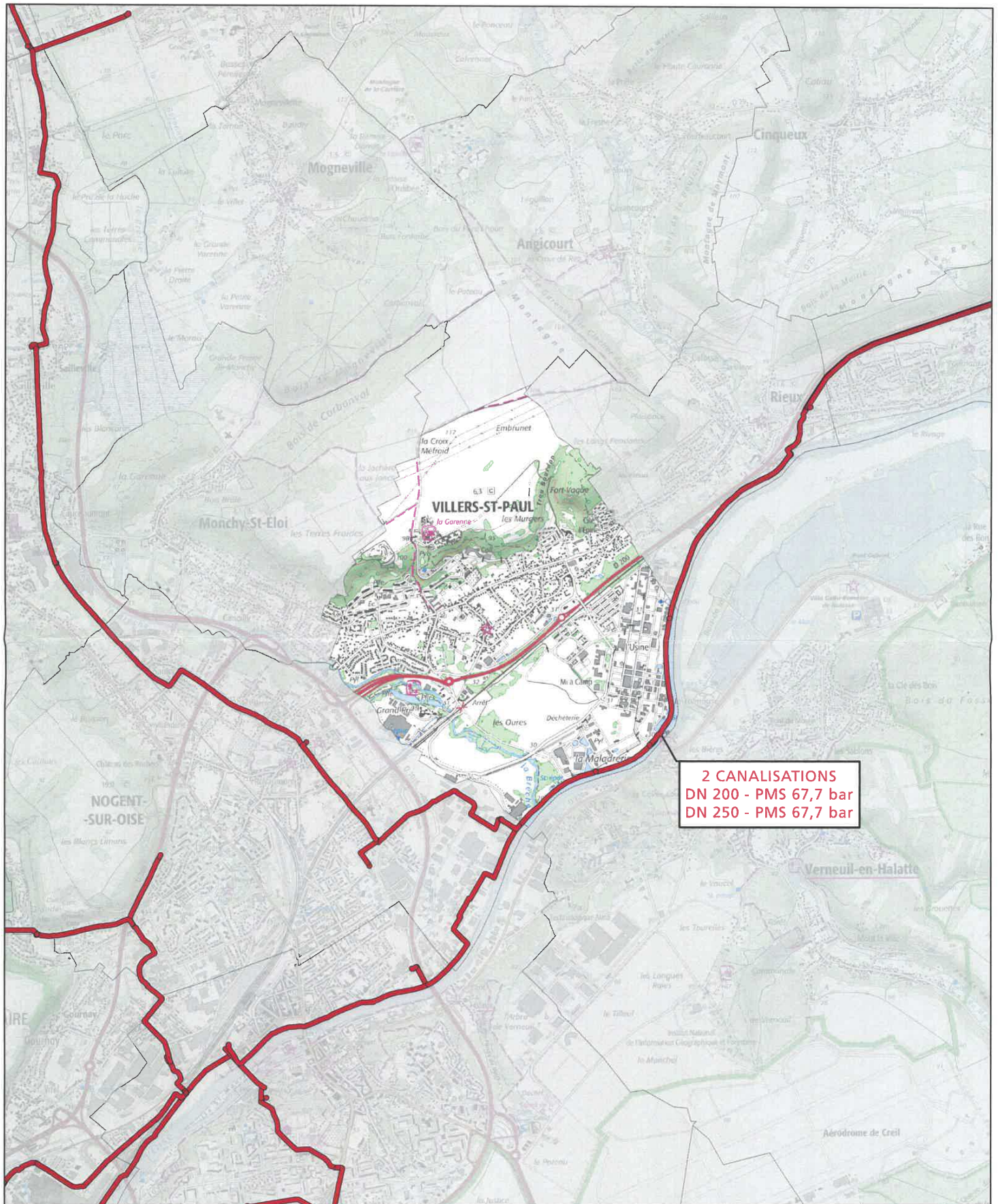
DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
100	LE GRAND MARAIS	2,0	2,0	NOGENT CHEMINOTS - NOGENT REPUBLIQUE
150				PONT SAINTE MAXENCE-SAINT QUENTIN
150				PONT SAINTE MAXENCE-SAINT QUENTIN
150				PONT SAINTE MAXENCE-SAINT QUENTIN
200	PONT DE BRECHE (SUD)	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
150				PONT SAINTE MAXENCE-SAINT QUENTIN
150				PONT SAINTE MAXENCE-SAINT QUENTIN
150				PONT SAINTE MAXENCE-SAINT QUENTIN
150				PONT SAINTE MAXENCE-SAINT QUENTIN
200	PONT DE BRECHE (NORD)	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	PONT DE BRECHE (SUD)	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	PONT DE BRECHE (SUD)	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	PONT DE BRECHE (SUD)	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	PONT DE BRECHE (SUD)	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	L'USINE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	L'USINE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	FOND DU BAC	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	FOND DU BAC	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	LA MALADRERIE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	PONT DE BRECHE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	PONT DE BRECHE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL
200	PONT DE BRECHE	3,0	3,0	ANTENNE DES INDUSTRIELS CREIL

PLAN LOCAL D'URBANISME

Date d'édition : 04/07/2017

Commune : VILLERS-SAINT-PAUL


Code INSEE : 60684



0 0,25 0,5 1 1,5 2 Km

Fond de plan - SCAN25 © IGN



-  Canalisations de gaz haute pression en service
-  Canalisations de gaz haute pression projetées
-  Poste de coupure ou de sectionnement
-  Poste de livraison client ou de distribution publique
-  Poste de prédétente



GRTgaz
Direction des Opérations
Pôle Exploitation Val de Seine
Département Grand Ouest
8 avenue Eugène Varlin
BP 132
76121 LE GRAND QUEVILLY